



LE VOTE PAR PROCURATION MODE D'EMPLOI

DAJI-DIRCOM -12092020
www.univ-reunion.fr

UR | UNIVERSITÉ
DE **LA RÉUNION**

Qu'est-ce que c'est ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

A qui pouvez-vous la donner ?

Le mandataire doit être inscrit sur les mêmes listes électorales que le mandant

Où pouvez-vous la retirer ?



Dans l'un des bureaux de retrait identifié



A distance
(sous conditions)

Où pouvez-vous la déposer ?



Dans l'un des bureaux de retrait identifié



Possibilité par voie postale pour les retraits à distance

Quelles sont les pièces à fournir ?



Justificatif d'identité

Le mandant doit se rendre sur place en prenant contact avec les bureaux de retrait identifiés



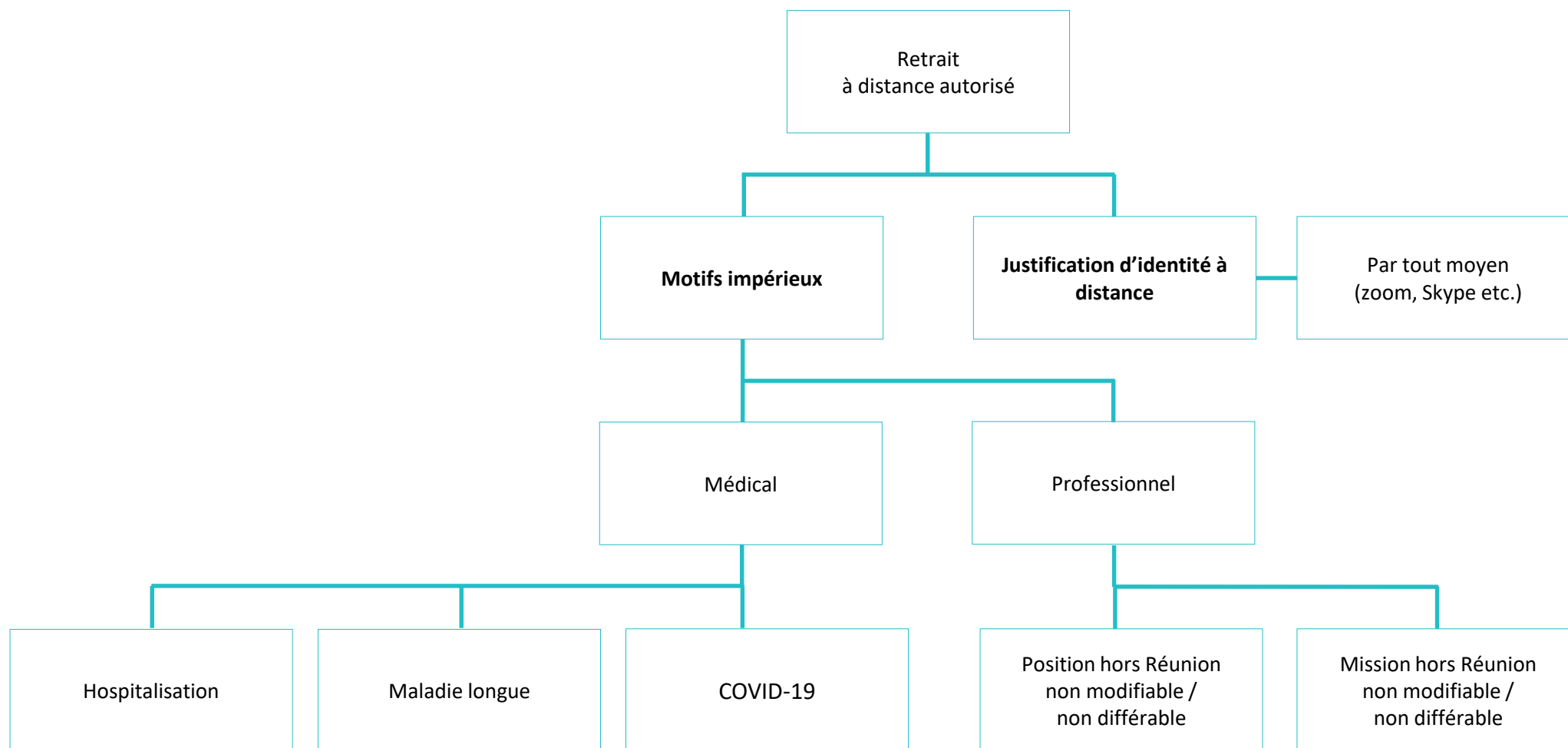
Site du Moufia	Direction des affaires juridiques et institutionnelles – 15 avenue René Cassin CS 92003 97744 SAINT- DENIS Cedex 9, bâtiment administration centrale, niveau 0, bureau B 200, B 201 ou B 211	elections@univ-reunion.fr
Site de Bellepierre	1 allée des Aigues Marines - Bellepierre, RDC, Bureau des affaires générales et des ressources humaines	regine.renard@univ-reunion.fr
Site du Tampon	117, rue du Général Ailleret – Tampon, Bâtiment S, Bureau S2-19	thierry.passinay@univ-reunion.fr
Site de Terre-Sainte	40 avenue de Soweto – Terre Sainte, Administration générale de l'IUT, bureau du secrétariat de la direction	nadine.motais-de-narbonne@univ-reunion.fr/ cecile.paulo-ramos@univ-reunion.fr
CUFR de Mayotte	Route nationale 3, BP 53, 97660 Dembeni, Administration du département de science de l'éducation	ludovic.chevalier@univ-mayotte.fr

Le mandant doit se rendre sur place en prenant contact avec les bureaux de retrait identifiés



Site du Moufia	Direction des affaires juridiques et institutionnelles – 15 avenue René Cassin CS 92003 97744 SAINT- DENIS Cedex 9, bâtiment administration centrale, niveau 0, bureau B 200, B 201 ou B 211	elections@univ-reunion.fr
Site du Tampon	117, rue du Général Ailleret – Tampon, Bâtiment S, Bureau S2-19	thierry.passinay@univ-reunion.fr
CUFR de Mayotte	Route nationale 3, BP 53, 97660 Dembeni, Administration du département de science de l'éducation	ludovic.chevalier@univ-mayotte.fr
CIRAD PERSYST – UMR QualiSud	Bâtiment 16 - Bureau 353, TA B-95 / 16, 73 rue Jean-François Breton - 34398 Montpellier Cedex 5	marie-pierre.obede@cirad.fr

Le retrait à distance est possible sous conditions



Pour le retrait à distance un seul contact



Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles – DAJI

elections@univ-reunion.fr

Dépôt de la procuration ?



Dans l'un des bureaux
de retrait identifié



Le mandant qui a fait le retrait
de la procuration à distance
peut adresser sa procuration
en original par voie postale.



Les procurations adressées par
voie postale doivent
impérativement tenir compte
des délais d'acheminement
postaux, pour être reçues par
l'Etablissement au plus tard
(délais de rigueur):

- Pour les **usagers** le
**23/09/2020 (18h, heure de La
Réunion)**
- Pour les **personnels** le
**24/09/2020 (18h, heure de La
Réunion)**

Si la **résidence du mandant est à La Réunion**, à :

Université de La Réunion DAJI CŒUR 2020
15 avenue René Cassin CS 92003
97744 Saint-Denis Cedex 9

Si la **résidence du mandant se situe hors du département de La Réunion**, au choix de ce dernier, à :

- Université de La Réunion DAJI CŒUR 2020
15 avenue René Cassin CS 92003
97744 Saint-Denis Cedex 9
- CIRAD PERSYST – UMR QualiSud Bâtiment 16 - Bureau 353, TA B-95 / 16, 73 rue Jean-François Breton - 34398 Montpellier Cedex 5

Comment voter par procuration ?



MANDATAIRE

CHOISIR LA PERSONNE QUI VOTERA A VOTRE PLACE

- Le mandant et le mandataire doivent être inscrites sur les mêmes listes électorales
- Le mandant doit vérifier que le mandataire n'a pas déjà 2 procurations



ETABLIR ET DEPOSER / ENVOYER LA PROCURATION AUX BUREAUX DE RETRAIT

- Le mandant présente son justificatif

Etudiants



carte d'étudiant
ou certificat de
scolarité avec
pièce d'identité

Personnels



carte
professionnelle
UR ou pièce
d'identité

- L'administration remet au mandant une procuration numérotée
- Le mandant complète la procuration et la dépose ou l'envoi par la poste au bureau de retrait



LE JOUR DU VOTE

- Le jour du scrutin le mandataire se présente muni de sa pièce d'identité et vote pour lui-même et son mandant.